

AVIS AU PUBLIC

Eaux – forages géothermiques à Roedt

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

18 décembre 2023

l'Administration de la Gestion de l'Eau nous a transmis une demande d'autorisation sous référence

EAU/AUT/23/1075

concernant

3 forages géothermiques dans la rue de Waldbredimus à L-5442 Roedt

par le requérant

M. Claude Wolles

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Bous, le 20 décembre 2023
pour le Collège des bourgmestre et échevins :



le Bourgmestre



le Secrétaire

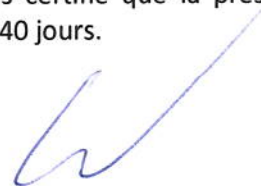
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Bous-Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée à partir du de ce jour pour une durée d'au moins 40 jours.

Bous, le 20 décembre 2023



le Bourgmestre



le Secrétaire